

Septembre 2020

À l'intérieur :

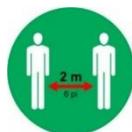
Page 1 : Date de conseil et ouverture du bureau municipal
Page 2: Avis publics



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, lundi le 5 octobre à 19h30, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

Directives d'ouverture du bureau municipal

Attendre sur les pastilles de 2 mètres



- 1 personne à la fois dans l'entrée; sonnez et attendez qu'on débarre la porte.
- 2 personnes maximum à l'intérieur
- Désinfection des mains et masque obligatoire

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jedi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

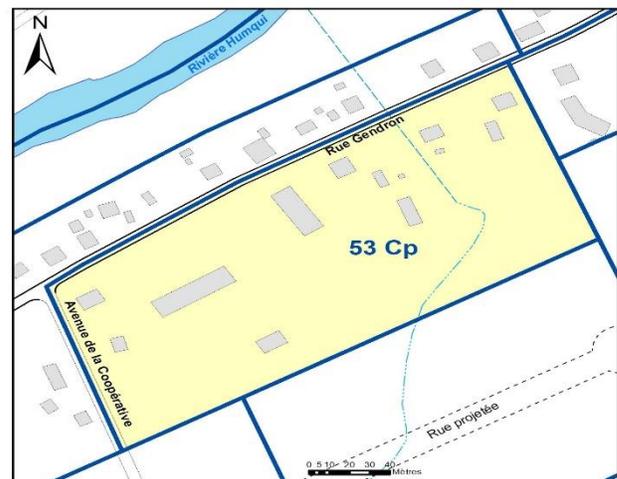
Vendredi : Fermé

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le *premier projet de règlement numéro 344-20* modifiant le Règlement de zonage n°227.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand peuvent soumettre, par écrit, leurs commentaires sur ce premier projet de règlement ayant pour objet d'autoriser la classe d'usage *Commerce XIV – Service de transport et d'entrepôt* dans la zone 53 Cp (zone approximativement constituée des terrains aux numéros civiques impairs allant du 331 au 357 rue Gendron). Cette disposition est propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard le 1^{er} octobre 2020 et peuvent être transmis par courriel à l'adresse stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand
8-A, place de L'Église C.P. 127
Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0

Les projets de règlement sont disponibles sur demande par courriel à l'adresse mentionnée précédemment.

Des copies en version papier de ces projets de règlement et de l'illustration des secteurs mentionnés peuvent également être transmises sur demande. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la municipalité au (418) 743-2914.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE 16 SEPTEMBRE 2020

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu à huit-clos le 05 octobre à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

Le propriétaire du lot 4 452 515, situé au 202 rue Gendron, désire la construction d'un troisième bâtiment isolé pour régulariser une infraction a son dossier.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce seizième jour de septembre deux mille vingt

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier



Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou au bureau, aux heures d'ouverture suivante :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Judi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

Calendrier de collecte 2020-2021

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Mai

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Légende		Bac brun Organiques		Bac bleu Recyclage
		Bac vert/noir Déchets		Encombrants (15 juillet 2020)

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Milis
www.ecoregie.ca
Rappel de collecte - Aide au tri



Vert poubelle



Bleu recyclage



Brun compost

**Chaque couleur a une vocation précise!
Attention, mettre son bac la veille de la collecte.**

Concours «Bénévole de l'année 2020»

Le présent concours vise à déterminer le ou la **bénévole de l'année** dans votre municipalité. Par bénévole, nous entendons quelqu'un qui s'est dévoué bénévolement de façon ponctuelle ou régulière dans les activités de votre municipalité. Si vous voulez proposer une candidature, vous devez remplir le formulaire, en précisant ses différentes implications au cours de l'année, en expliquant pourquoi cette personne s'est particulièrement démarquée dans cette même année. Vous pouvez déposer le formulaire rempli au bureau municipal d'ici le **vendredi 16 octobre 2020 à 16h00. À noter que chaque formulaire doit contenir une photo en version numérique (haute résolution) qui servira à la confection de la capsule regroupant les bénévoles de l'année.**

Compte tenu de la situation actuelle, la personne retenue sera soulignée dans le cadre d'une capsule qui commémorera le bénévole de chaque municipalité. Une publication sera également réalisée dans le journal l'Avant-Poste.

Critères d'admissibilité:

- Avoir au moins 18 ans
- Être résidant de la municipalité

N'est pas admissible:

- Chargé de projet
- Regroupement de bénévoles
- Personne salariée

Date limite: 16 octobre 2020 à 16h00

Reconnaissance des jeunes bénévoles

Vous pouvez également souligner la contribution d'un jeune de moins de 18 ans qui s'implique activement dans votre municipalité. Ce jeune sera également souligné dans une capsule et dans une publication dans le journal l'Avant-Poste. Pour plus d'informations sur le concours, vous pouvez contacter le conseiller en développement local et territorial attribué à votre municipalité au 418 629-2053.

Michèle Pâquet	Pascale Turcotte	Jessie Proulx
418 629-2053 Poste 1032	418 629-2053 Poste 1031	418 629-2053 Poste 1023

